



CHAMPIONNAT FUTSAL U15

(pour les équipes U15 spécifiques Futsal mais aussi pour les équipes U14 ou U15 ligue ou district)

SAISON 2022-2023

CAHIER DES CHARGES

Les matchs ont lieu pendant les vacances scolaires, en dehors des matchs de foot à 11

Clubs concernés : Toutes les équipes U14 ou U15 des clubs de la ligue : clubs libres et clubs Futsal

Catégorie d'âge : les joueurs U14 et U15 pourront participer + 3 U13 tolérés par équipe

Organisation : Matchs secs (2x 20') ou plateaux à 3 équipes ; Créneaux de gymnase de 2h30
Après-midi ou soirée si jour de semaine

Géographie : Afin de limiter les déplacements, des secteurs, proches des limites des départements, seront définis, affinés selon les engagements ; Exemples : 1 groupe secteur Belfort-Montbéliard-Héricourt-Lure, 1 groupe secteur Dijon, 1 groupe Montceau/Chalon/Macon, 1 groupe Besançon/Haut-Doubs...

Créneaux/ Période : 8 dates sur l'année

- Journée 1 : entre le lundi 24 et le dimanche 30 octobre 2022
- Journée 2 : entre le lundi 31 octobre et le samedi 5 novembre 2022
- Journée 3 : entre le samedi 17 et le vendredi 23 décembre 2022
- Journée 4 : entre le lundi 26 et le vendredi 30 décembre 2022
- Journée 5 : entre le mercredi 8 et le vendredi 10 février 2023
- Journée 6 : entre le lundi 13 et le mercredi 15 février 2023
- Journée 7 : entre le mardi 11 et le samedi 15 avril 2023
- Journée 8 : entre le dimanche 16 et le mardi 18 avril ou le vendredi 21 avril 2023

Volonté que les clubs inscrivant une équipe U15 et une équipe U18 jouent l'un après l'autre sur le même créneau

Les équipes engagées dans ce championnat pourront participer au futsal hivernal (pratique associée district) selon les règles des districts

Les conditions à respecter

- Pour prendre part à ce championnat, les équipes devront disposer de 3 créneaux de gymnase de 2h30 sur les différentes dates proposées
- Les joueurs n'auront pas obligatoirement de licence Futsal (sauf clubs spécifiques)
- Double-licences acceptées et illimitées

Aspects financiers : Le droit d'engagement s'élèvera à 50 € par équipe.

Désignation : 1 arbitre officiel Futsal sera présent pour chaque rencontre ; le club ne jouant pas (ou le club recevant si match sec) fournira un arbitre pour le seconder

Frais d'arbitrage : une caisse de péréquation sera mise en place (division des sommes par les clubs engagés)

Lois du jeu : Les lois du jeu seront les mêmes que le championnat régional de Futsal R1 (règlement FIFA)

Inscriptions : Les inscriptions se réaliseront sur Footclubs jusqu'au Vendredi 23 septembre 2022

Renseignements : Pierre-Etienne DEMILLIER, CTR en charge des pratiques diversifiées, au 06.83.46.02.85